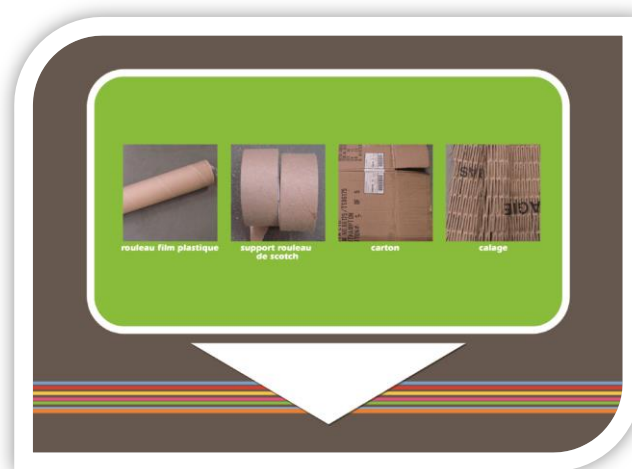


Les objectifs de cette consigne visent à :

- ✓ Réduire la quantité de déchets ultimes envoyés en centre d'enfouissement technique.
- ✓ Revaloriser un maximum de déchets recyclables.
- ✓ S'inscrire dans notre démarche RSE.
- ✓ Respecter nos axes d'améliorations décrits dans notre politique environnementale.

Vous trouverez pour chaque catégorie de multiples exemples des types de déchets que vous pouvez avoir au quotidien. Cette consigne est complétée par un affichage présent sur chaque bac de collecte.

### Les différentes catégories



**Carton** : tout type de carton, avec ou sans scotch, **à plat pour minimiser le volume**. Les cartons sont ensuite compactés avant d'être entreposés dans le local prévu à cet effet.



**Film plastique** : film d'emballage étirable (tout emballage plastique étirable, coloré ou non) et douffline (sauf pour le site wespack), en sac.

Les sacs sont ensuite jetés dans la benne prévue à cet effet à l'extérieur.



**Déchets Ultimes**. Tous déchets ne pouvant pas être triés :

- Balayure
- Scotch
- Déchets de type ménager : boîte de chewing gum, déchets de bureautique (crayon, gomme...)
- Support d'étiquette...

**Fermez le sac poubelle pour éviter l'envol de déchets.**

Les déchets ultimes sont ensuite jetés dans la benne prévue à cet effet à l'extérieur.

## Bandes de cerclage plastique

- En vrac

\*\*\*

Une fois remplis les sacs sont fermés et jetés dans la benne plastique située à l'extérieur



cerclage plastique

**Bandes de cerclage plastique** : toutes les couleurs, (attention à ne pas mettre les bandes métalliques). Les sacs sont ensuite fermés pour être jetés dans la benne plastique située à l'extérieur.

## DÉCHETS PAPIERS

- En vrac

\*\*\*

«A plat ou déchiré = gain de place = optimisation du transport»



enveloppes avec et sans fenêtre    papier    emballages du papier blanc et recyclé  
 bordereaux de livraison    feuilles de produits rotomoullés    papier de collage    feuilles de protection    feuilles

**Papiers** : **Posés à plat et non chiffonnés** afin d'économiser le volume :

- enveloppe avec ou sans fenêtre,
- feuille de papier classique blanche ou de couleur,
- papier kraft, papier d'emballage, papiers imprimés...

## BOMBES AÉROSOLS

- En vrac

\*\*\*



Bombes aérosols

**Bombes aérosols** : à déposer en vrac dans le fut prévu à cet effet dans la zone déchets de l'entrepôt sous la mezzanine.



## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

- En vrac

\*\*\*



Produits de ce logo figure    Composants électroniques    Produits munis d'un dispositif électrique ou électronique

**Déchets d'équipements électrique et électronique** : équipements fonctionnant à l'aide d'électricité (sur batterie, pile ou secteur). **Pensez à retirer les batteries avant de les jeter.**

## DÉCHETS MÉTALLIQUES

- En vrac

\*\*\*



métaux purs

métaux en mélange

**Déchets métalliques** : tous types de métaux, et de déchets composés en majorité de métaux.

## BOUCHONS PLASTIQUES

- En vrac

\*\*\*  
«Ce geste vous permet de financer des fauteuils roulants»



Bouchons plastiques de toutes les couleurs

**Bouchons plastique** : toutes couleurs confondues. Ce geste permet de financer l'achat de fauteuils roulants pour personnes handicapées.

## DECHETS BOIS

- En vrac

\*\*\*



déchets bois

**Déchets bois** : tous types de bois.

Les déchets bois sont ensuite placés dans la benne prévue à cet effet à l'arrière de l'entreprise.



## PALETTES

- En vrac

\*\*\*

**Palettes** : Palettes hors gabarits, ne pouvant pas être réutilisées ou palettes cassées pouvant être réparées.

Les palettes sont ensuite posées sur le plateau prévu à cet effet à l'arrière de l'entreprise.

## PILES ET BATTERIES USAGÉES

- En vrac

\*\*\*

«Ce geste permet de recycler les substances dangereuses présentes dans les piles afin de préserver l'environnement»

en partenariat avec Emmaüs



Batteries d'appareils portatifs de tous types



Piles de tous types

**Piles et Batteries usagées** : tous types de piles et batteries.

## DÉCHETS VERRE

- Vide  
- Sans bouchon

\*\*\*



Verre alimentaire uniquement

**Déchet de verre** : seulement le verre dit « alimentaire » (bocaux, bouteilles...), **retirer les bouchons.**

## DÉCHETS CARTOUCHES D'ENCRE

- En vrac

\*\*\*

«Ce geste permet de recycler les substances polluantes présentes dans les cartouches afin de préserver l'environnement.»

en partenariat avec Emmaüs



Toners et cartouches d'encre

**Cartouches d'encre et Toners :** tous types de cartouches d'encre, de toners, de couleurs.

## Emballages souillés

- En vrac

\*\*\*



Emballages souillés vides : tous types d'emballages vides comportant ces pictogrammes

**Emballages souillés :** tout emballage ayant contenu un produit étiqueté comme dangereux (hors aérosols). Une fois le bac rempli contactez le service développement durable.

## Chiffons souillés

- En vrac

\*\*\*

Respectez le guide des produits, une fois rempli contactez le service développement durable.



Chiffons souillés par des produits dangereux

**Chiffons souillés :** chiffons ayant servi pour le nettoyage de produits ou la maintenance et imprégnés par des produits étiquetés comme dangereux. Une fois le géobox rempli contactez le service développement durable.

## Mandrins

- En vrac

\*\*\*

Une fois la caisse palette remplie la placer à l'arrière de la benne déchet plastique



Tous types de mandrin : Carton plastique

**Mandrins :**

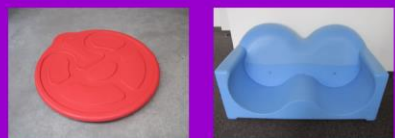
Mandrin plastique et mandrin carton déposé sur palette. Une fois la caisse remplie contactez

## Produits rotomoulés

HS

- En vrac

\*\*\*



Tous types de produits rotomoulé HS

**Produits rotomoulés :** Les produits HS sont déposés sur palettes afin de pouvoir être recyclés.

## Ampoules

- En vrac

\*\*\*



\*\*\*

### Ampoules :

Tous types d'ampoules (hors néons).  
Une fois le bac rempli, contactez le service Développement Durable

## Polystyrène

- En vrac

\*\*\*



\*\*\*



\*\*\*



\*\*\*

### Polystyrène :

Polystyrène sous toutes ces formes.  
**Attention** à ne pas confondre les chips polystyrène et les chips amidonnées. Les chips amidonnées vont aux déchets ultimes. Pour les reconnaître, écraser les chips avec le doigt, si elle ne reprend pas sa forme : déchets ultimes

## Points particuliers

En cas de doute, concernant le tri d'un déchet, contactez l'animateur QSE (n°☎ : 218)

### WESCO

Une fois les bennes extérieures pleines : contactez le technicien d'encadrement préparation de commande (n°☎ : 169), ou le technicien d'encadrement réception (n°☎ : 128).

Une fois les bacs de collecte internes remplis (bombe aérosol, DEEE, métaux, piles, cartouche d'encre) : contactez le Service Achats internes (n°☎ : 149).

La gestion des points de collecte, est défini dans la consigne DD CONS 03 gestion des bennes internes et extern

### WESPACK :

Une fois les bennes remplis dans le local déchets, contacter le Responsable d'entrepôt (406), le Chargé de réception (403) ou le Chargé d'ordonnancement à Wespac (405).



## Fuite d'une canalisation d'eau :

Si vous constatez une fuite importante liée à une rupture de canalisation, faites fermer la vanne d'alimentation en eau du réseau concerné. Il existe deux réseaux :

- Le réseau alimentant les Robinets Incendie Armés (RIA), passant au plafond dans l'entrepôt (Contactez Fernando - ☎ 124, Gwénaél - ☎ 147, ou Frédéric ☎ 128)

- Le réseau d'alimentation en eau potable, desservant l'entrepôt et les sanitaires de la partie bureaux. (Contactez Emmanuel Cabanas - ☎ 114, Emmanuel Mornet - ☎ 218 ou Jean-Luc - ☎ 196)

**Tout incident devra être reporté au service Développement Durable.**

Les vannes d'alimentation de ces deux réseaux sont identifiées sur le plan ci-dessous :



Vanne de coupure du réseau d'eau potable pour l'entrepôt et les bureaux. Fermeture quart de tour.



Vanne de coupure des Robinets Incendie Armés (RIA) : fermeture quart de tour.





## Situation d'urgence :

### Fuite gasoil poids lourds ou véhicules légers

1. Prendre le **kit d'absorbant** prévu à cet effet situé sur les quais, dans l'**armoire à proximité du local chauffeur**. (Chaque poche plastique de boudin et de lingette dispose d'une capacité d'absorption de 100 L de Gasoil)
2. Disposez les **boudins absorbant en aval de l'écoulement**, afin de confiner ce dernier (le plus proche possible, afin d'éviter que le gasoil ne se repende de trop). (Cf Exemple ci-dessous)
3. Une fois l'écoulement stoppé, **disposez les lingettes absorbantes**, afin d'absorber le gasoil retenu par le boudin absorbant. (Cf Exemple ci-dessous)



→ Sens de l'écoulement

4. Les boudins et lingettes souillés sont placés dans le **bidon jaune** prévu à cet effet situé dans le **local déchets** – **veillez à ce que le bidon soit vide** avant de placer les lingettes et boudins souillés.

Le **service QSE** devra être systématiquement contacté dans ce cas d'accident. ☎ 218



Conformément aux articles R4515-1 à R4515-11 du code du travail français et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectués par une entreprise extérieure.

WESCO	ENTREPRISE DE TRANSPORT
<b>Raison sociale :</b> WESCO SA	Raison sociale :
<b>Adresse :</b> Route de CHOLET 79140 CERIZAY	Adresse :
<b>Tel :</b> 05.49.80.40.07	Tel :
<b>Fax :</b>	Fax :
<b>Représenté par :</b> Arnaud GABORIEAU	Représenté par :

Horaires d'ouverture de la société : 8h – 12h // 13h30 – 16h50

## 1. TYPE D'OPERATIONS

Opérations de :  CHARGEMENT  DECHARGEMENT

Les opérations sont répétitives :  OUI  NON

## 2. MARCHANDISES

\* Nature de la marchandise :

marchandises générales  autres : .....

matières dangereuses

\* Conditionnement :

colis  conteneurs  caisses

palettes  vrac  autres : .....

### 3. MATERIELS DE MANUTENTION

Quels types de matériels sont utilisés dans l'opération :

			Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
◆ chariots élévateurs	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
◆ transpalettes manuels	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◆ transpalettes électriques	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◆ diables	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

◆ autres (à préciser) :

- Wesco : .....
- .....
- entreprise de transport : .....
- .....

### 4. VEHICULES TRANSPORTEUR

\* Types de véhicules :

- Véhicule léger (PTC < 3.5 T)                       Véhicule poids lourds                       Fourgon  
 Fourgon + remorque                                       Semi – remorque

\* Aménagement du véhicule

- Plateau                       Carrossé                       Citerne                       Benne  
 Latérale                       Bâché                       Savoyarde                       Autres : .....

**5. CONSIGNES APPLICABLES CHEZ WESCO**

RISQUES INHERENTS AUX OPERATIONS	MESURES PREVENTIVES ET CONSIGNES
Risque de collision avec un véhicule	<p>Respect du code de la route et des consignes de sécurité du site ainsi que les panneaux de signalisation implantés sur le site.</p> <p>La vitesse est limitée à 30 kms/h sur le site Wesco, et 20 kms/h sur le site Wespac.</p> <p>Ne pas stationner dans les zones de circulation ou devant les portes de quai.</p> <p>Le calage des véhicules est obligatoire.</p>
<p>Suret� des unit�s de fret</p> <p>Risque de collision avec des pi�tons</p> <p>Risque de chute de palettes, rolls, colis...</p> <p>Risque de collision avec l'engin de manutention utilis�</p>	<p>Interdiction de p�n�trer sur les quais au-del� du local chauffeur. Si un chauffeur souhaite assister au chargement de son v�hicule, celui-ci devra demander l'autorisation au personnel de quai WESCO. Ses d�placements seront restreints � une zone de suret� d�limit�e � ne pas d�passer sur les quais.</p> <p>Le d�placement des pi�tons doit se faire dans les all�es pi�tonnes identifi�es par la couleur JAUNE.</p> <p>Interdiction d'utiliser des engins de manutention sans autorisation pr�alable.</p> <p>Interdiction de se d�placer hors des zones r�serv�es aux op�rations de chargement/d�chargement sans accompagnement ou autorisation</p> <p>S'assurer que l'op�ration de chargement ou de d�chargement soit termin�e avant de retirer son v�hicule du quai.</p> <p>Interdiction d'escalader ou de sauter sur les quais de chargement/d�chargement.</p>

Autres :	Interdiction de fumer sur le site et d'y introduire de l'alcool.  Chaque semi doit être nettoyée lors des rotations.  Toutes ventes de produits sont interdites.
Risques environnementaux	Le chauffeur s'engage à respecter les règles environnementales sur le site Wesco (Norme ISO 14001) :  * Interdiction de <b>déverser des produits polluants</b> :  - en cas de fuite accidentelle de produits polluants (essence, huile...), le chauffeur doit signaler le problème auprès du responsable Expédition ou Réception qui interviendra en utilisant le kit de dépollution.  * Interdiction de <b>déposer des déchets</b> à l'extérieur du bâtiment (le chauffeur s'engage à respecter les procédures en termes de tri des déchets).  - en cas de besoin, le chauffeur doit s'adresser au responsable Expédition ou Réception qui lui indiquera les emplacements des bennes concernées.  * Obligation de couper le moteur une fois la mise à quai effectuée  <b>Le plan en annexe LOG ENR 06 reprend les différents points évoqués (emplacement bennes, kit de dépollution...).</b>

## 6. PROCEDURES D'ALERTE

### \* N° de téléphone des secours

- SAMU ☎ :15

- Les pompiers ☎ : 18 ou 112

Le signataire de l'entreprise de transport s'engage à faire connaître à ses chauffeurs intervenant sur notre site les mesures et les consignes de sécurité mentionnées dans le présent protocole de sécurité.

En cas de non respect de ce protocole, des sanctions lourdes seront appliquées :

- 1<sup>er</sup> avertissement : envoi d'un courrier en recommandé au prestataire de transport concerné.
- 2<sup>nd</sup> avertissement : convocation du dirigeant de la société de transport par un représentant Wesco.

## 7. SIGNATURES DES PARTIES

WESCO	ENTREPRISE DE TRANSPORT
	« m'engage à faire respecter les mesures mentionnées dans ce document et à en informer mon personnel et mes sous – traitants »
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :
Le :	Le :
Signature	Signature

-----

### ANNEXES :

- notre plan de circulation via le document « **RH ENR 16** »
- un extrait du code du travail, des articles R4515-1 à R4515-11 **ci-dessous**.
- un exemplaire de notre politique Qualité Sécurité Environnement - « **DI ENR 05** »
- notre règlement accueil chauffeur – « **DD CONS 10** »

Extrait du code du travail, articles R4515-1 à R4515-11 :

## Article R4515-1

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux opérations de chargement ou de déchargement réalisées par des entreprises extérieures transportant des marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice, dite « entreprise d'accueil ».

Elles dérogent aux dispositions relatives :

1° A la transmission à l'inspection du travail de l'état des heures passées à l'exécution de l'opération, prévue à l'article R. 4511-12 ;

2° A l'inspection commune préalable prévue aux articles R. 4512-2 à R. 4512-5 ;

3° Au plan de prévention prévu aux articles R. 4512-6 à R. 4512-11 ;

4° A l'information et à la communication au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des renseignements et documents prévues aux articles R. 4514-1 et R. 4514-2.

## Article R4515-2

On entend par opération de chargement ou de déchargement, l'activité concourant à la mise en place ou à l'enlèvement sur ou dans un engin de transport routier, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets et matériaux de quelque nature que ce soit.

## Article R4515-3

On entend par opérations de chargement ou de déchargement à caractère répétitif, celles qui portent sur des produits ou substances de même nature, sont accomplies sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, et mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention.

## Article R4515-4

Les opérations de chargement ou de déchargement, font l'objet d'un document écrit, dit « protocole de sécurité », remplaçant le plan de prévention.

## Article R4515-5

Le protocole de sécurité comprend les informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation.

## Article R4515-6

Pour l'entreprise d'accueil, le protocole de sécurité comprend, notamment, les informations suivantes :

1° Les consignes de sécurité, particulièrement celles qui concernent l'opération de chargement ou de déchargement ;

2° Le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement accompagnées d'un plan et des consignes de circulation ;

3° Les matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement ;

4° Les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident ;

5° L'identité du responsable désigné par l'entreprise d'accueil, auquel l'employeur délègue, le cas échéant, ses attributions.

## Article R4515-7

Pour le transporteur, le protocole de sécurité décrit, notamment :

1° Les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements ;

2° La nature et le conditionnement de la marchandise ;

3° Les précautions ou sujétions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés, notamment celles imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

## Article R4515-8

Le protocole de sécurité est établi dans le cadre d'un échange entre les employeurs intéressés, préalablement à la réalisation de l'opération.

Chacune des opérations ne revêtant pas le caractère répétitif défini à l'article R. 4515-3 donne lieu à un protocole de sécurité spécifique.

## Article R4515-9

Les opérations de chargement ou de déchargement impliquant les mêmes entreprises et revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité établi préalablement à la première opération.

Ce protocole de sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative, dans l'un quelconque de leurs éléments constitutifs.

## Article R4515-10

Lorsque le prestataire ne peut pas être identifié préalablement par l'entreprise d'accueil ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de



réunir toutes les informations nécessaires, par dérogation aux dispositions de l'article R. 4515-8, l'employeur de l'entreprise d'accueil fournit et recueille par tout moyen approprié les éléments qui se rapportent au protocole de sécurité.

## **Article R4515-11**

Les chefs d'établissement des entreprises d'accueil et de transport tiennent un exemplaire de chaque protocole de sécurité, daté et signé, à la disposition :

- 1° Des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des entreprises intéressées ;
- 2° De l'inspection du travail.



## Protocole de sécurité lors d'intervention dans l'enceinte de Wesco

Pour Wesco	Pour l'entreprise Intervenante
Raison sociale : <b>Wesco SA</b> Adresse : <b>Route de Cholet</b> <b>79141 CERIZAY</b> Tél : <b>05.49.80.01.66</b> Fax : <b>05.49.80.03.33</b> Représentée par : <b>Emmanuel Mornet</b> Fonction : <b>Responsable QSE</b>	Raison sociale : Adresse : Tel : Fax : Représentée par : Fonction :

### 1. Intervention

Type d'intervention :

Intervention à risques :  Non  Oui Si oui lesquels : Biologique / COVID 19

Permis feu requis :  Non  Oui  
(cf permis feu joint **ACH-ENR 17**)

**Certificat d'habilitation à fournir**

Bordereau suivi des déchets à fournir :  Non  Oui

Équipement Wesco concerné : /

Emplacement de l'équipement : /  
(cf plan Wesco joint **RH ENR 16**)

Nombre de personnes de votre entreprise, présentes lors de l'intervention : 10

Durée prévisionnelle d'intervention : 1

Périodicité d'intervention : /

### 2. Matériel utilisé

Matériel Wesco nécessaire :

Matériel utilisé par votre personnel :  
(hors petit outillage portatif)

Matériel à risques :  Non  Oui Si oui lequel : \_\_\_\_\_  
(utilisant une source de chaleur)

### 3. Consignes applicables chez Wesco

Cocher les cases nécessaires.

Risques inhérents à l'intervention	Mesures préventives et consignes
Risques relatifs à la sécurité/sûreté du site:	<p>Des règles strictes de sûreté doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le badge d'entrée qui sera fourni au personnel devra impérativement être rendu à l'accueil ou au responsable de la visite en fin d'intervention.</li> <li>● Interdiction de maintenir des ouvrants ouverts (portes, portes de quais, fenêtres...) ou de faire obstacle à leur fermeture.</li> <li>● Obligation de signaler toute dégradation des installations ou défaillance qui pourrait entraîner un risque d'intrusion.</li> <li>● Maintien d'une stricte confidentialité des données relatives à WESCO.</li> </ul>
Risques environnementaux :	<p>Votre personnel travaillera sur un site certifié ISO 14001. Il s'engage à respecter pendant toute la durée de l'intervention, les règles environnementales en vigueur sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Interdiction de polluer le site : En cas de fuite accidentelle de produits polluants (essence,...), la personne doit immédiatement signaler le problème auprès du personnel Wesco qui interviendra en utilisant les kits de dépollution.</li> <li>● Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques sans autorisation écrite de la société Wesco.</li> <li>● Interdiction de déposer des déchets à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment. Votre personnel s'engage à respecter les procédures de</li> </ul>

	<p>tri des déchets en vigueur sur le site. En cas de besoin, s'adresser au personnel Wesco qui indiquera les bennes à déchets correspondantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'obtention du permis feu <b>ACH-ENR 17</b> (si nécessaire) avant le début de l'intervention.</li> </ul>
<p><b>Zones ATEX (zones à atmosphères explosives) :</b></p>	<p>Le site comprend 2 zones ATEX (cf le plan <b>RH ENR 16</b> ci-joint du site Wesco et Wespack). Dans ces 2 zones, il est <b>formellement</b> interdit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pénétrer dans la zone avec un téléphone portable.</li> <li>• Fumer.</li> <li>• Utiliser un matériel dégageant une source de chaleur (chalumeau, disqueuse...)</li> </ul>
<p><b>INCENDIE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Travaux au voisinage de matières inflammables.</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils pouvant produire des étincelles ou un échauffement.</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation de gaz inflammables.</li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> </ul> <p><b>CHIMIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Manipulations de produits chimiques (joindre la liste des produits concernés).</li> <li><input type="checkbox"/> Travaux sur installations gaz.</li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> </ul> <p><b>ELECTRIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risques de contact direct.</li> <li><input type="checkbox"/> Risques de contact indirect.</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils électriques portatifs.</li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> </ul>	<p><b>INCENDIE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Éloignement des produits inflammables.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en place d'un permis feu <b>ACH ENR 17</b>.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise à disposition d'agents extincteurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Port d'E.P.I.....</li> <li><input type="checkbox"/> Interdiction de fumer.</li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> </ul> <p><b>CHIMIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fournir la Fiche de Données de Sécurité et appliquer ses recommandations.</li> <li><input type="checkbox"/> Port d'E.P.I.....</li> <li><input type="checkbox"/> Interdiction de rentrer dans les laboratoires sans autorisation du responsable.</li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> </ul> <p><b>ELECTRIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Habilitation électrique.</li> <li><input type="checkbox"/> Consignation des installations.</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation d'outillage de classe II.</li> <li><input type="checkbox"/> Port d'E.P.I. : .....</li> </ul>

**FOUILLES :**

- Création de tranchées.
- Présence de réseaux enterrés (électriques, gaz...)
- .....

**MECANIQUES :**

- Risques de projection, de rupture.
- Risque d'écrasement.
- Percement.
- .....

**MANUTENTION :**

- Utilisation de grues, nacelles.
- Evolution d'engins au dessus de passage piétons/personnels.
- Evolutions d'engins à proximité de lignes aériennes.
- .....

**HAUTEUR :**

- Utilisation d'échelles.
- Utilisation d'échafaudages.
- Risques de chute d'objets :
- .....

AUTRES : Voir annexe au protocole de sécurité en relation avec l'épidémie de COVID 19

**FOUILLES :**

- Possession des plans de réseaux.
- Etalement des tranchées.
- Balisage de la zone.
- Port d'E.P.I.
- .....

**MECANIQUES :**

- Protection des éléments mobiles.
- Port d'E.P.I. ....
- Mise à disposition du D.T.A.
- .....

**MANUTENTION :**

- Certificat d'aptitude à la conduite.
- Balisage des zones d'évolution des engins.
- Port d'E.P.I. ....
- .....

**HAUTEUR :**

- Ne pas utiliser l'échelle comme poste de travail.
- Se conformer au décret du 08/01/1965 modifié.
- Port d'E.P.I.....
- .....

AUTRES :/

Risques de collision avec un véhicule :	<p>Votre personnel va intervenir sur un site en activité. Il convient de respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Respect du code de la route et des consignes de sécurité du site ainsi que des panneaux de signalisation implantés sur le site.</li><li>● Vitesse limitée à 30 kms/h.</li><li>● Stationnement interdit dans les zones de circulation et devant les issues du bâtiment.</li><li>● Interdiction de pénétrer avec un véhicule dans le bâtiment Wesco, sans l'accompagnement <b>obligatoire</b> d'un responsable de Wesco.</li></ul>
Risques de collision avec un piéton :	<p>Le déplacement des piétons au sein de l'entrepôt, doit se faire selon les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● La personne doit porter le gilet de signalisation imposé par le code de la route.</li><li>● Utiliser les allées piétonnes identifiées par la couleur jaune.</li></ul> <p>Dans le cas d'une intervention dans une zone qui ne soit pas réservée aux piétons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● S'assurer que le responsable d'entrepôt est prévenu de votre présence.</li><li>● Signaler votre présence pendant l'intervention par le positionnement de cône de signalisation (hauteur 50cm) en amont et en aval de votre position.</li></ul>
Autres :	<ul style="list-style-type: none"><li>● Interdiction de fumer sur le site.</li><li>● Interdiction d'introduire de l'alcool sur le site.</li></ul>

## 4. Procédures d'alertes

- En cas de problème grave, votre personnel doit immédiatement prévenir le personnel Wesco.
- Téléphone du SAMU : **15**
- Téléphone des pompiers : **18 ou 112**

## 5. Informations

L'entreprise intervenante, par la voie de son représentant \_\_\_\_\_, signataire du présent document, s'engage à informer son personnel des règles et consignes décrites dans le présent protocole et des documents qui y sont rattachés.

En cas de non-respect de ce protocole, des sanctions lourdes seront appliquées.

- Renvoi immédiat du personnel refusant de se conformer aux règles.
- Annulation de la commande d'intervention passée à la société intervenante.
- Blocage des paiements dus à la société intervenante.
- Suppression de l'agrément d'intervention.

## 6. Annexes

- Annexe au protocole de sécurité en relation avec l'épidémie de COVID 19

## 7. Signatures des parties

Société WESCO	Société :
Nom et prénom du signataire :	Nom et prénom du signataire :
Fonction :	Fonction :
Fait à Cerizay le :	Fait à Cerizay le :
Signature :	Signature précédée de la mention "lu et approuvé après visite des installations concernées":

Protocole, établi et signé en 2 exemplaires. Chaque partie signataire gardera un exemplaire signé.





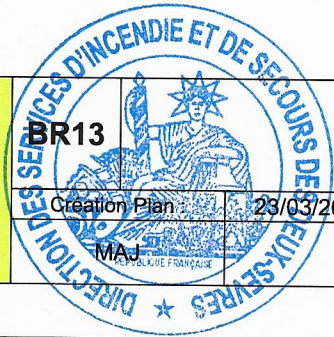
# wesco

BR13

Creation Plan

23/03/2021

MAJ



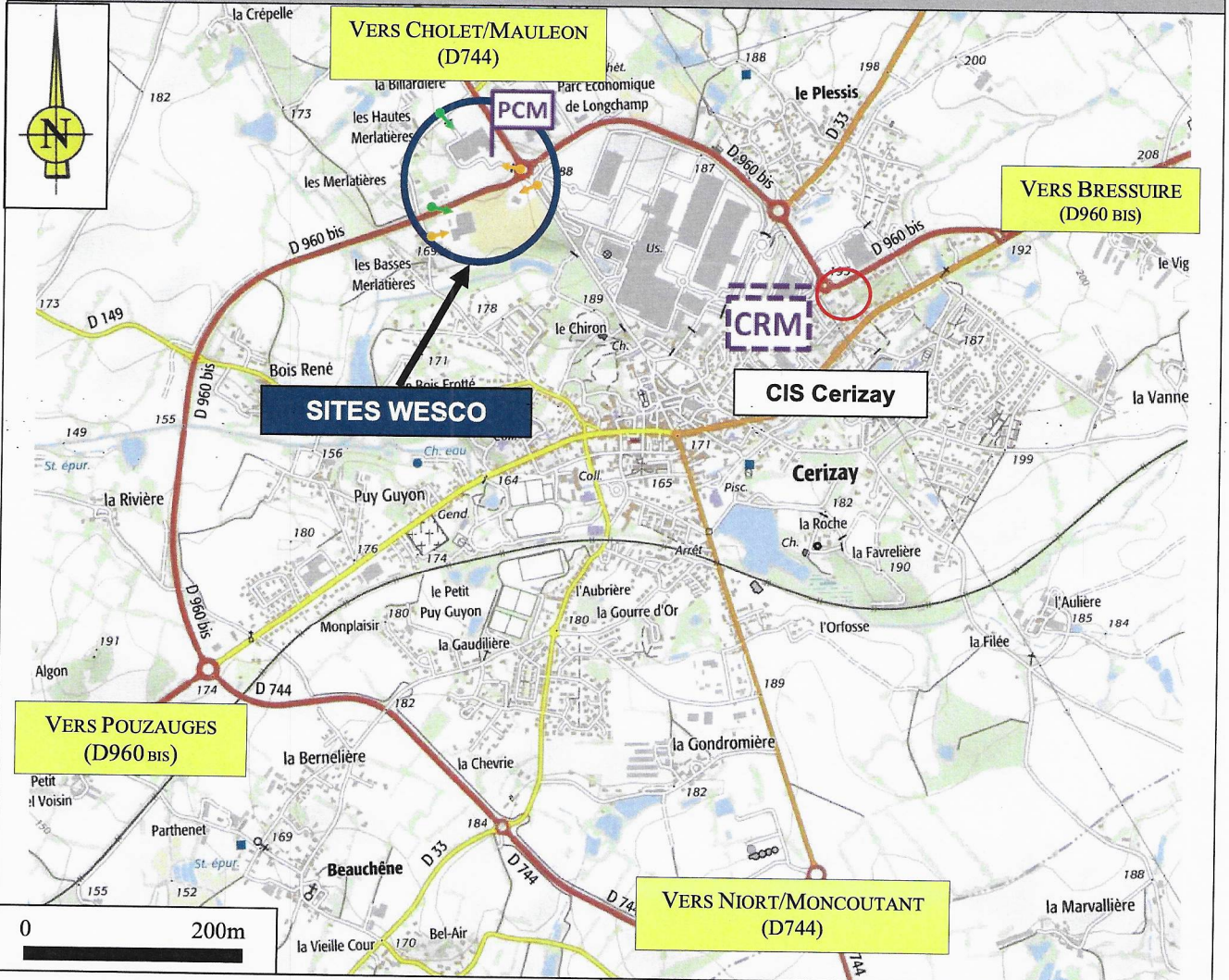
**Adresse :** Route de Cholet CS 80184 - 79141 CERIZAY  
**Coordonnées GPS :** 46°49'46.3"N 0°40'38.2"W  
**Coordonnées départementales :** 76 E3

**Activité :** Entrepôt logistique

### ENJEUX POUR LE COS

					Risque Particulier
Accessibilité des secours	Défense incendie	Enjeux humains	Protection de biens	Stabilité au feu des structures	
<b>BONNE</b>	<b>CONFORME</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEANT</b>

### VUE DU SITE



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

### CONSIGNES OPERATIONNELLES

**WESCO :** Onduleur autonomie 45mn après coupure d'énergie (salle serveur, ordinateurs des bureaux, onduleur, armoire onduleur et machine de convoyage)

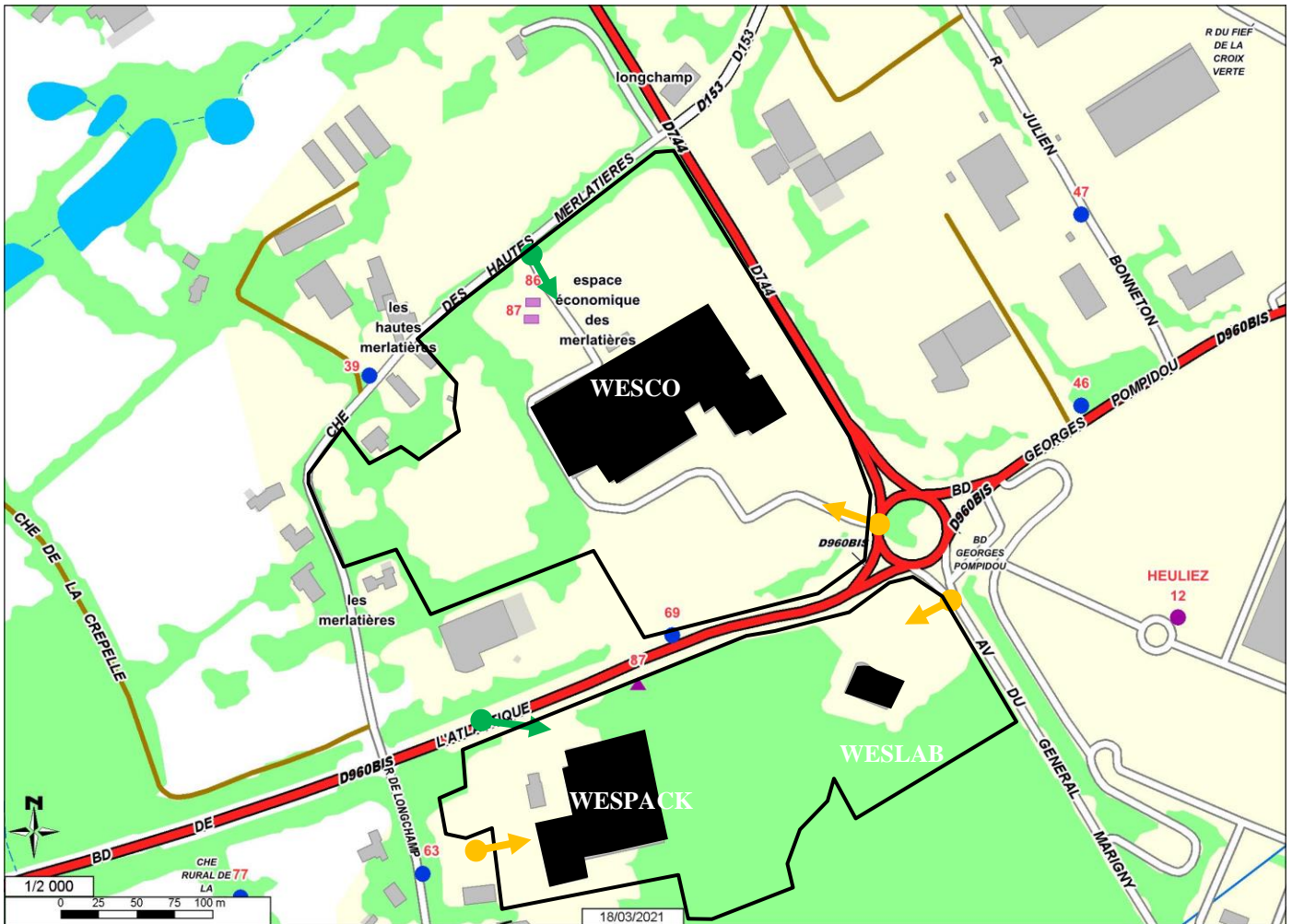
**WESPAC :** Onduleur autonomie 15mn (salle des serveurs)

# PLAN DE SITUATION

Société Wesco

**wesco**  
Pour que les enfants éveillent le monde

MAJ : 03/2021



Source : SDIS 79

Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

## LEGENDE

- Accès principal à l'établissement
- Accès secondaire à l'établissement
- Limite de propriété Wesco

- Bâtiment Wesco
- Réserve INC artificielle non alimentée
- Point d'aspiration privée
- Poteau INC

# INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Société Wesco



MAJ : 03/2021

## Contacts opérationnels

### Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

WESCO : 05 49 80 72 40 / 05 49 72 97 42

WESPACK : 05 49 81 34 52

WESLAB : 05 49 80 72 40

Société de gardiennage : 06 29 34 38 90

## Consignes et DECI



32 Rue des Pierrières 79140 Centre de secours Cerizay



Parking Entreprise

### Consignes générales

#### - Emplacement de l'accueil des secours

WESCO : Entrée Sud du bâtiment

WESPACK : Entrée Ouest du bâtiment

WESLAB : Entrée Est du bâtiment

#### - SSI se trouve:

WESCO : Dans les bureaux situés à gauche proche des bureaux SAV

WESPACK : Dans le deuxième bureau à droite

#### - Rétention des eaux

WESCO : Bassin de rétention de 1150m<sup>3</sup>.

**Fermer la vanne de récupération des eaux incendie située à l'Est du bassin à l'aide d'une clé de barrage.**

WESPACK : Le site est relié à une surface de rétention de 200 m<sup>3</sup> sur l'ensemble des surfaces bitumées du parking Sud : ne pas stationner sur le parking au Sud du bâtiment.

**Fermer la vanne de récupération des eaux incendie située façade Sud du bâtiment à l'aide d'une clé de barrage.**

### Points d'eau / DECI

1 PI n° 69 à 80 m de WESCO (portail Sud) et 80 m de WESPACK à 6,2 bars 4,8 bars

1 PI n° 63 à 60 m de WESPACK à 4 bars 2,9 bars

Réserves de 2\*350m<sup>3</sup>

Wespack : Prise d'aspiration sur la réserve

## Emplacement des coupures énergies

### Coupure générale électrique :

- WESCO : Façade Est en bordure de la route de Cholet.  
Onduleur pour réseau informatique et machine de convoyage (autonomie 45mn)
- WESPACK : Façade Ouest à l'entrée principale du site  
Onduleur pour réseau informatique (autonomie 15mn)
- WESLAB : Façade en bordure de la route de Cholet

### Coupure générale gaz :

- WESCO : en bordure de la route de Cholet
- WESPACK : Façade Nord en bordure de la route de Niort

### Coupure générale eau :

- WESCO : à l'Est du bassin de rétention
- WESPACK : Façade Sud du bâtiment

## Points sensibles à protéger

### WESCO :

- Zone d'attente sécurisée, à l'étage dans les WC femme, Reliée par un interphone au bureau SAV
- Local d'archives
- Local serveurs informatiques

### WESPACK

- Local serveurs informatiques

## Risques spécifiques

### WESCO :

#### Bâtiment :

- Stockage de produits en matériaux inflammables (Carton, Bois, Tapis et objets, mousse, Produits textiles, Emballage plastique)
- Stockage de bombes aérosol en armoire fermée (Environ 200 bombes dans 2 armoires coupe-feu 30 min)
- Stockage de balles carton

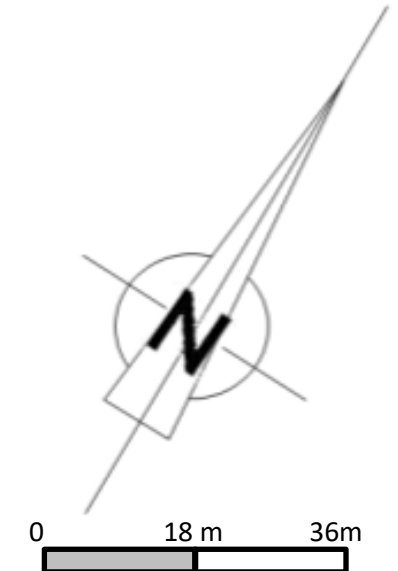
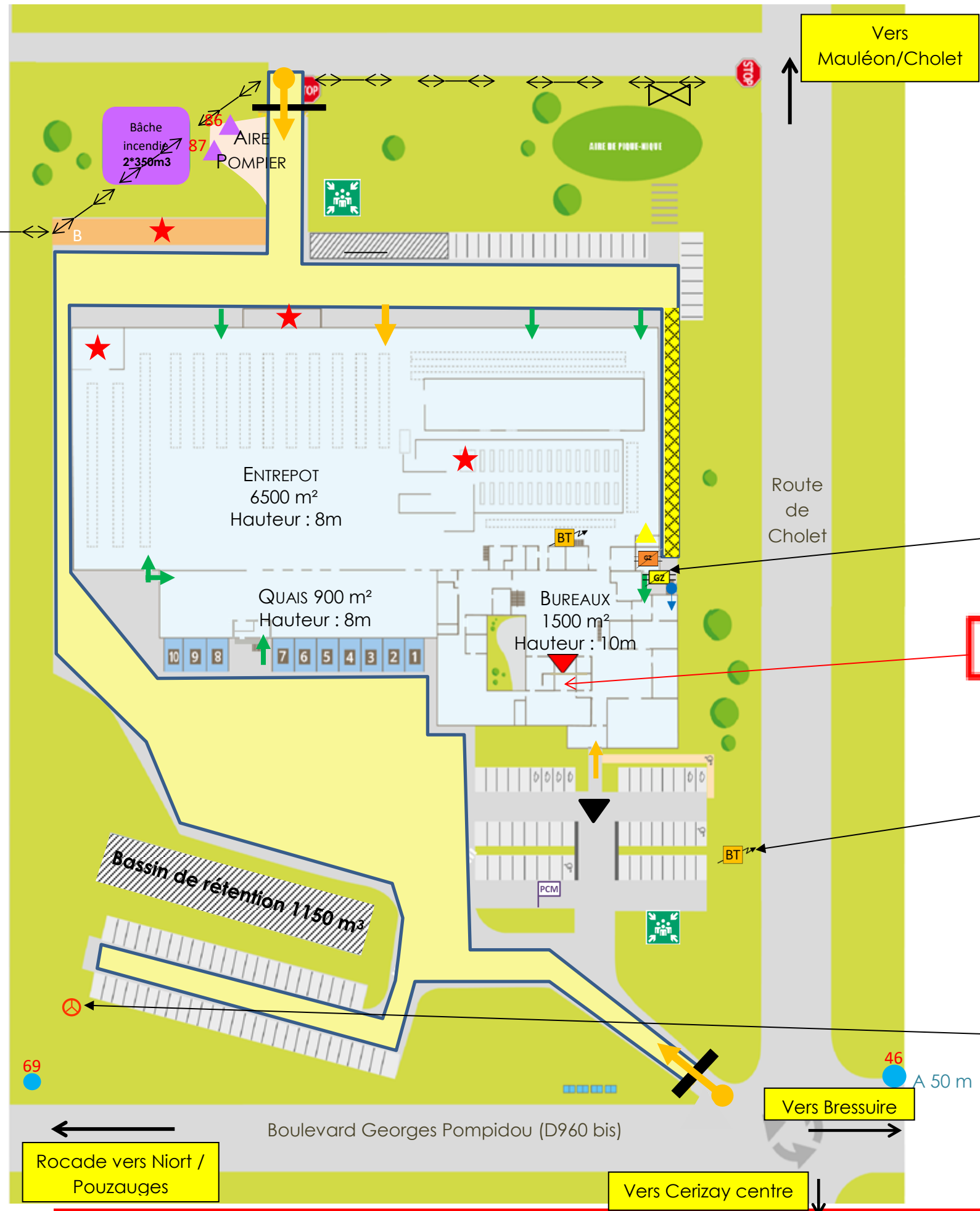
#### Extérieur façade Nord :

- Bennes de tri des déchets (carton, bois, plastique)

### WESPACK :

#### Bâtiment :

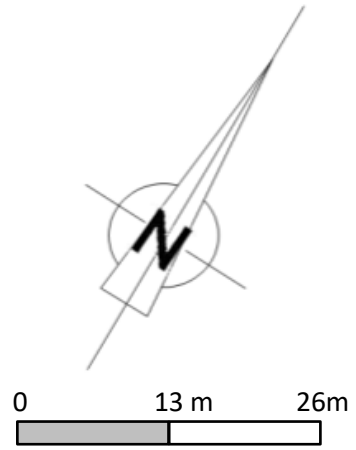
- Stockage de produits en matériaux inflammables (Carton, Bois)
- Local de bennes de tri des déchets au Sud (carton, bois, plastique)



**SSI**

LEGENDE	
	Voie engins
	Voie échelle
	Poste de Commandement Mobile
	Accueil des Secours
	Barrière mobile
	Entrée principale
	Entrée secondaire
	Accès étage
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Coupure gaz
	Coupure électricité basse tension
	Local à risque
	Local à protéger
	SSI
	Chaufferie gaz
	Poteau INC
	Point d'aspiration
	Vanne d'arrivée d'eau
	Vanne bassin d'eaux d'extinction
	Bassin de rétention d'eaux d'extinction
	Point de rassemblement
	Ligne haute tension

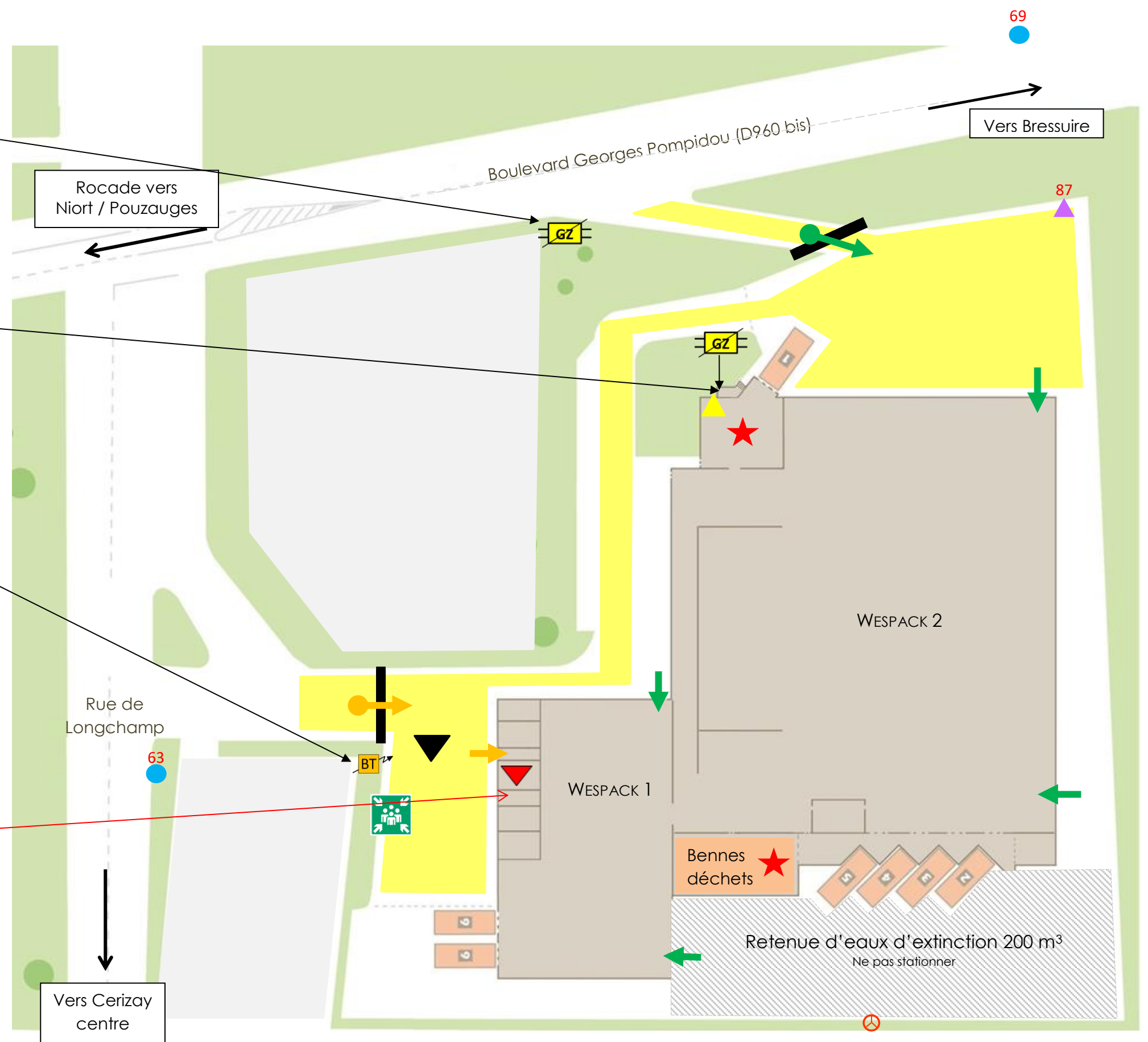
Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

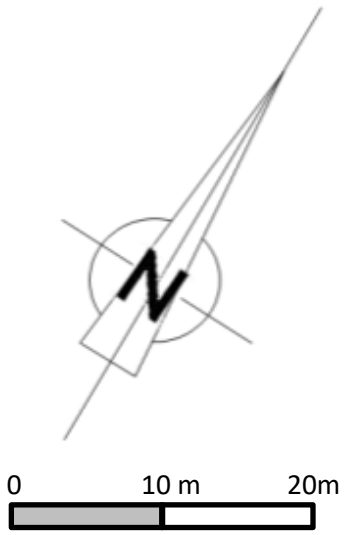


LEGENDE	
	Accueil des Secours
	Voie engins
	Barrière mobile
	Entrée principale
	Entrée secondaire
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Coupure gaz
	Coupure électricité basse tension
	SSI
	Local à risque
	Local à protéger
	Chaudière gaz
	Poteau INC
	Point d'aspiration
	Vanne retenue d'eaux d'extinction
	Retenue d'eaux d'extinction
	Point de rassemblement

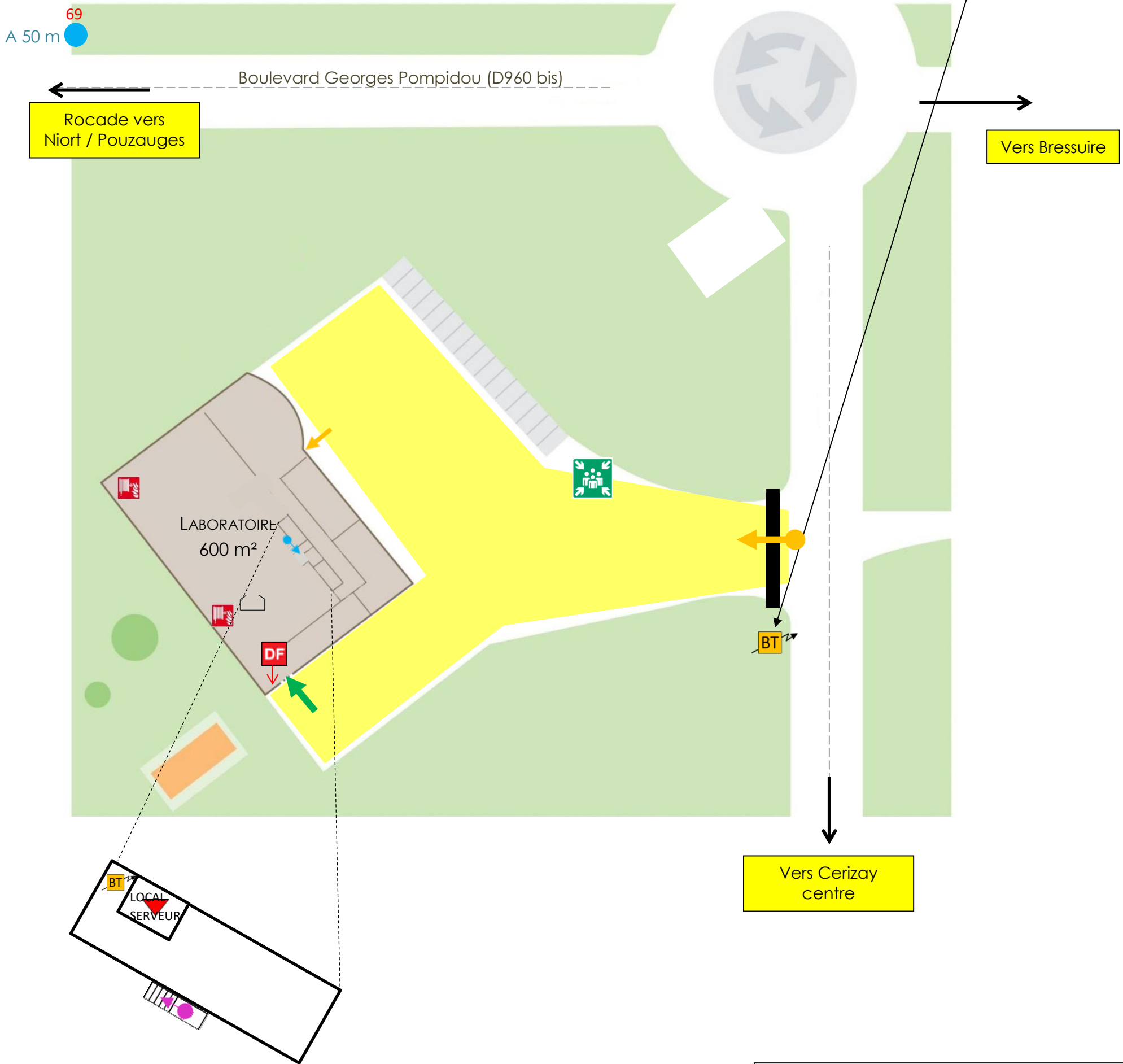


**SSI**

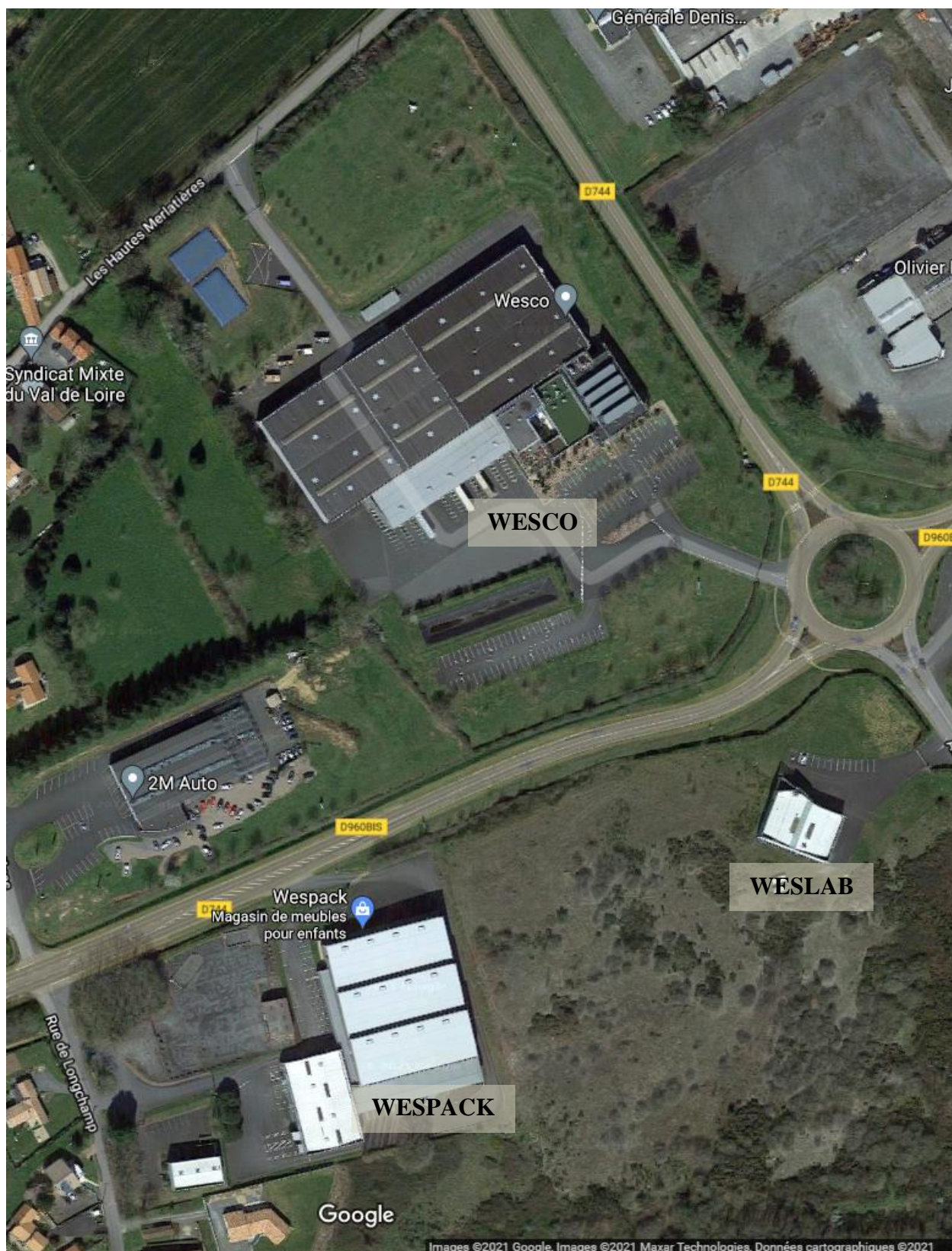
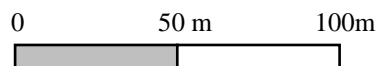




LEGENDE	
	Voie engins
	Barrière mobile
	Entrée principale
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Coupure électricité basse tension
	Poteau INC
	Accès étage
	Accès sous-sol
	Point de rassemblement
	RIA
	Commande trappe désenfumage
	Trappe de désenfumage
	Zone sensible à protéger



Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

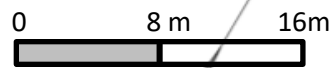
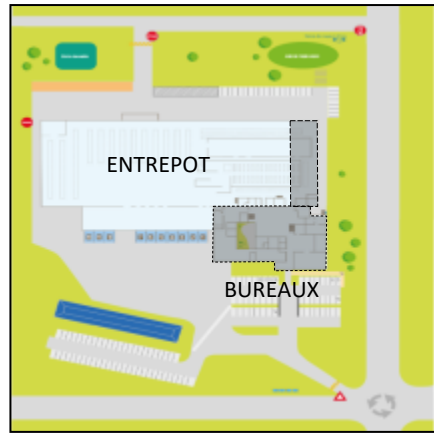


Images ©2021 Google, Images ©2021 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2021

Source : <https://www.google.com/maps>

Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO





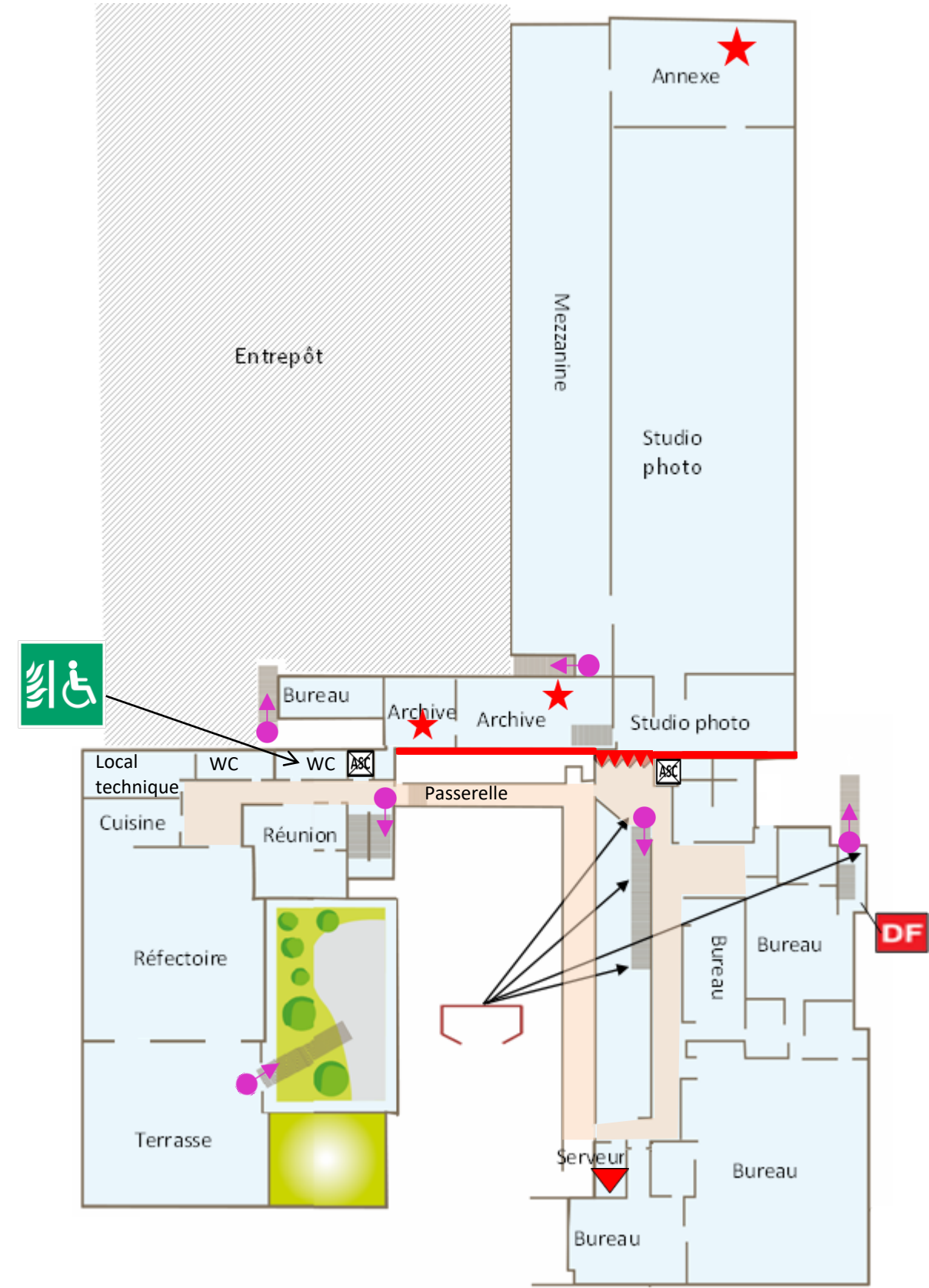
LEGENDE	
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Accès étage
	Accès sous-sol
	Coupure gaz
	Local à risque
	Local à protéger
	Machinerie ascenseur
	Chaufferie gaz
	Mur coupe-feu
	Porte coupe-feu
	Commande trappe désenfumage
	Trappe de désenfumage
	Zone d'attente sécurisée
	Emplacement du Système de Sécurité Incendie

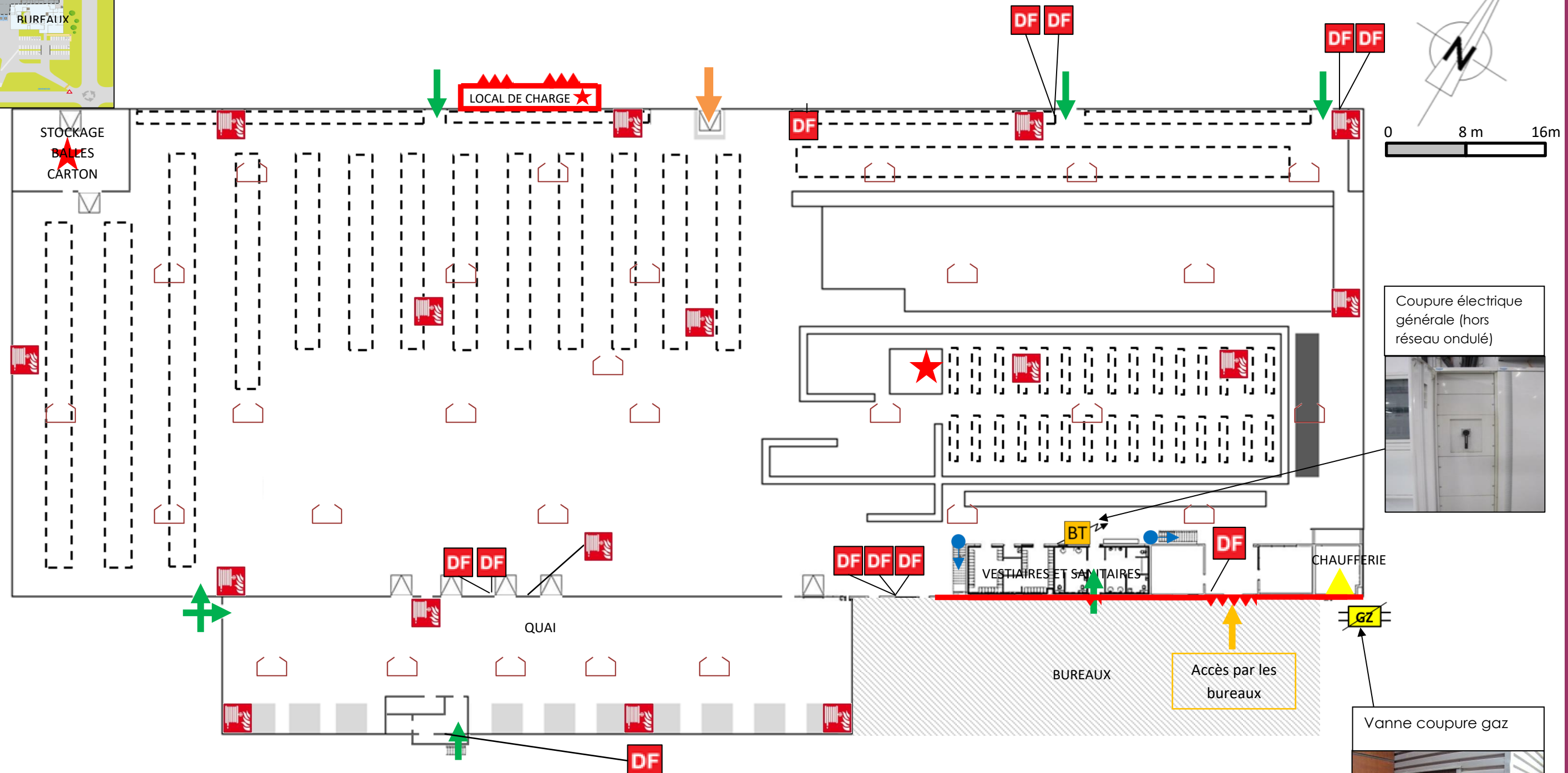
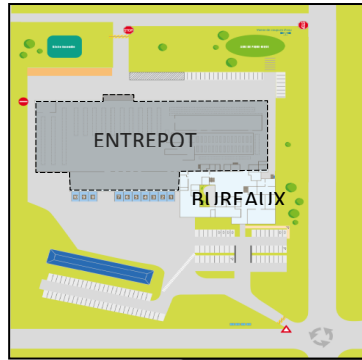
## BUREAUX RDC



Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

## BUREAUX ETAGE



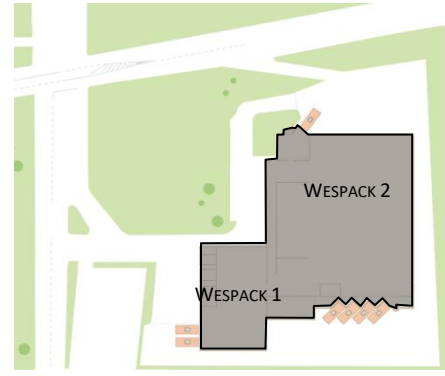


LEGENDE			
	Accès principal au bâtiment		Chaufferie gaz
	Accès secondaire au bâtiment		Local à risque
	Accès étage		Local à protéger
	Coupure gaz		Coupure BT
	Mur coupe-feu		Commande trappe désenfumage
	Porte coupe-feu		Trappe de désenfumage

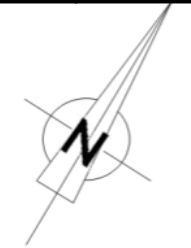
Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

## RDC

## ETAGE



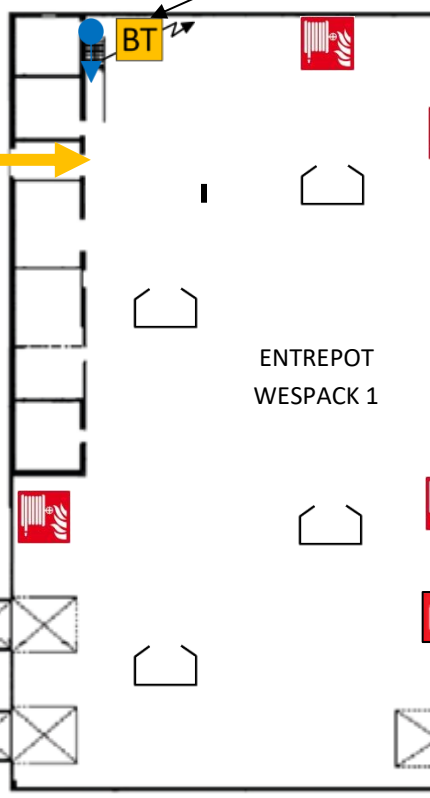
0 8 m 16m



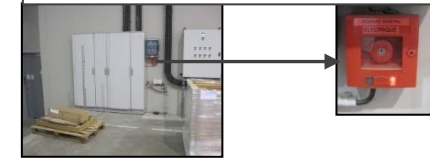
**Salle de charge engins de manutention**

Coupure électrique générale (hors réseau ondulé)

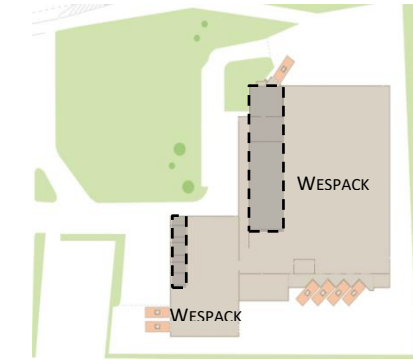
TGBT WESPAC 1 : Tournez la poignée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (position 0)



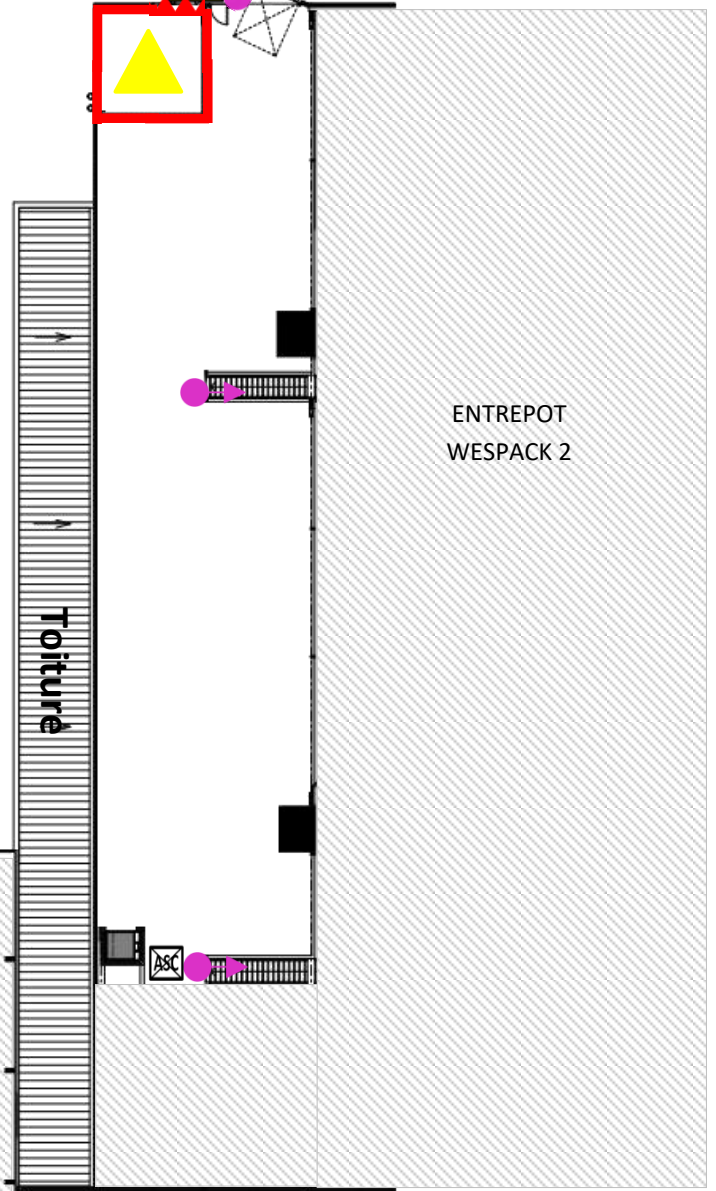
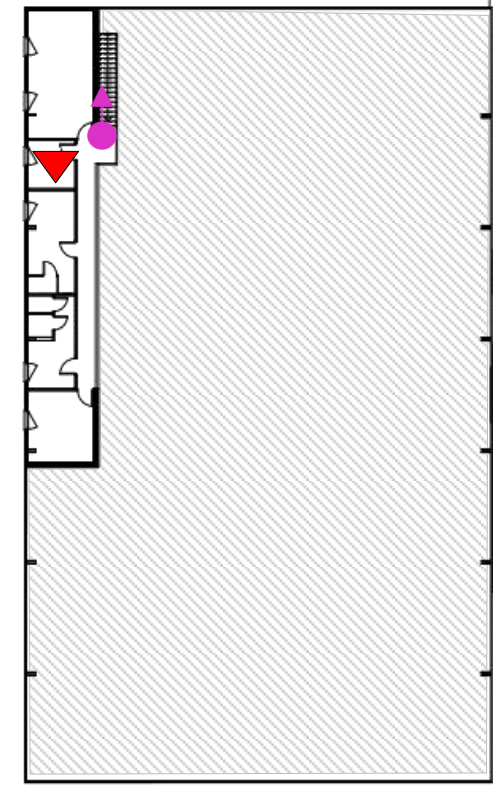
TGBT WESPAC 2 : Appuyer sur le bouton rouge la clef pour le désenclencher se trouve au-dessus du boiler.

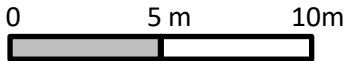


Quai de chargement

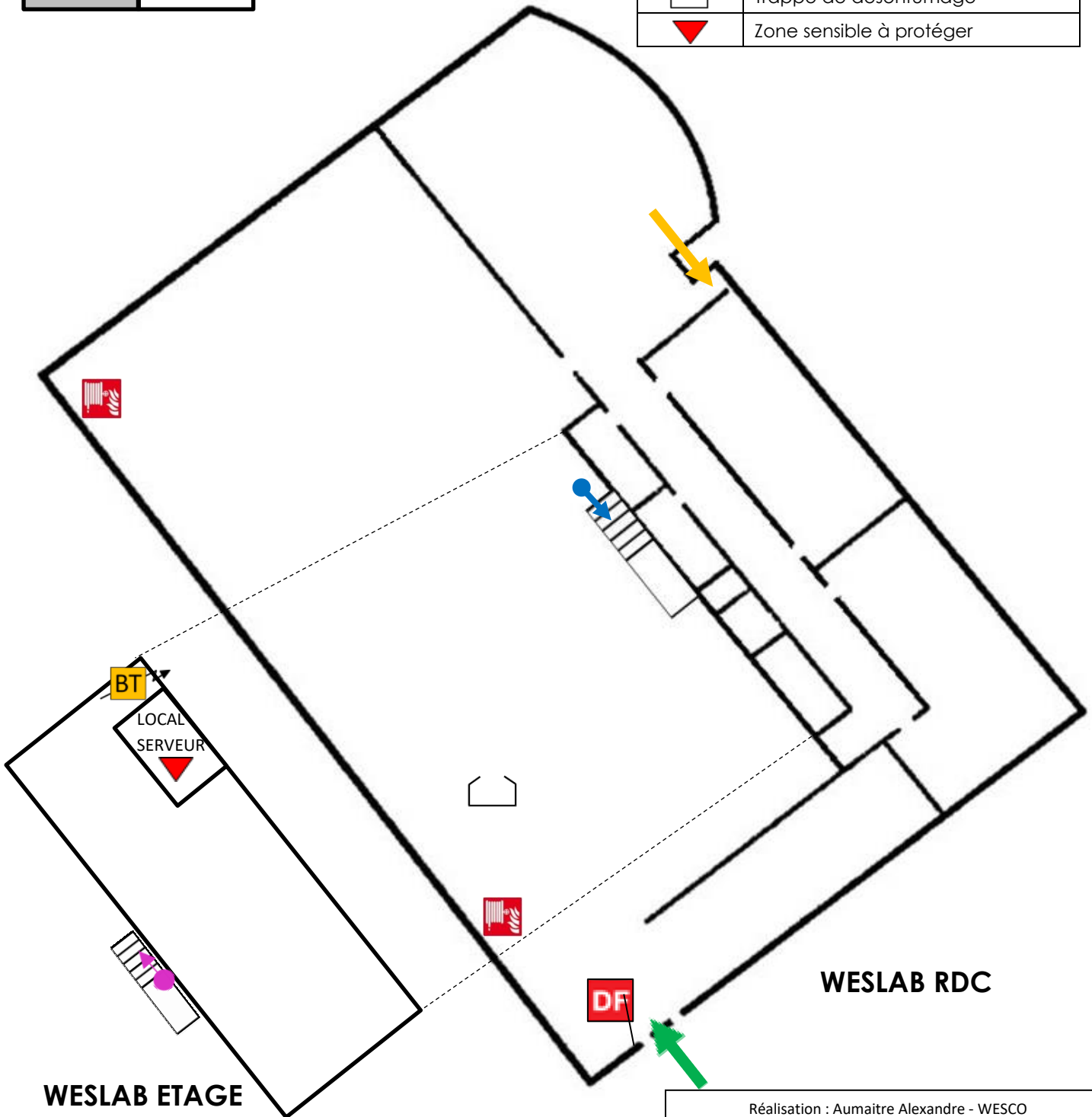


LEGENDE	
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Accès étage
	Coupure gaz
	Coupure électricité basse tension
	Chaufferie gaz
	Local à risque
	Mur coupe-feu
	Porte coupe-feu
	Machineries ascenseurs
	RIA
	Commande trappe désenfumage
	Trappe de désenfumage
	Système de Sécurité Incendie
	Pente faible





LEGENDE	
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Accès étage
	Accès sous-sol
	Coupeure électricité basse tension
	RIA
	Commande trappe désenfumage
	Trappe de désenfumage
	Zone sensible à protéger



Réalisation : Aumaitre Alexandre - WESCO

**Généralités**

Directeur : 05 49 80 40 16

Société de gardiennage : 06 29 34 38 90

**Secours à faire partir**

ECHELON 1	ECHELON 2
<b>GFINC + 1 MEA</b>	<b>GPCCO</b> <b>GINC + 1 VLU Lot ARI</b> <b>GALIM</b> <b>GSSO + MSP</b> <b>GRCH</b>

**Ordre particulier des transmissions**

*Priorité d'emploi des fréquences*

Priorité d'emploi	1 Canaux préférentiels	2	3	4	5
Niveau 1 / 2	602	612	622	632	
Niveau 3 / 4	614	604	613	603	
Niveau 3 / 4	633	623	634	624	683
Niveau 3 / 4	654	644	653	643	
Niveau 3 / 4	673	663	674	664	684
RIP tactique	910	920	930	940	

**DESCRIPTIF DES BATIMENTS**

Bâtiment	Géométrie			Nature des matériaux			Effectif	
	Surface au sol	Nombre niveau(x)	Hauteur	Éléments porteurs	Charpente	Toiture	Personnel	
							Jour	Nuit
WESCO :								
<b>Entrepôt</b>	6500 m <sup>2</sup>	1	8 m	Métallique	Métallique	Bac acier	113	0
<b>Quais</b>	900 m <sup>2</sup>							
<b>Bureaux</b>	RDC : 1000 m <sup>2</sup> Etage : 600 m <sup>2</sup>							
WESPACK	4700 m <sup>2</sup>	2	De 6 à 11 m	Bois	Bois	Bac acier	14	0
WESLAB	600 m <sup>2</sup>	1	6 m	Métallique	Métallique	Bac acier	3	0